

Havana Club gagne le litige à Bacardi



La Havane, 16 janvier (RHC).- Cuba a gagné un vieux litige pour l'usurpation par Bacardi de la marque Havana Club déposée par notre pays.

Ce litige oppose depuis vingt ans Bacardi à Cubaexport, partenaire cubain de la maison française Pernod-Ricard chargée de la distribution du rhum Havana Club dans le monde.

En vertu des clauses du blocus, le rhum le plus renommé de Cuba ne peut pas être vendu aux Etats-Unis.

Le bureau étasunien des marques a informé ce mercredi maître David Bernstein, qui représente les intérêts de Cubaexport aux Etats-Unis, que le registre de la marque Havana Club avait été rénové aux Etats-Unis. Olivier Cavil, porte-parole de Pernod-Ricard a annoncé qu'une demande avait été présentée pour inscrire la marque pour une nouvelle période de dix ans.

Pour ce qui est de l'impact de cette décision, Olivier Cavil a souligné: «Elle n'est pas trop importante. Il n'y a pas du tout d'impact sur les affaires, parce que le blocus reste en vigueur»

La grande perdante après cet arrêt est la maison Bacardi qui avait demandé en 1994 au Bureau des marques des Etats-Unis une licence pour distribuer son rhum sous la marque Havana Club, ce que Cuba

et Pernod-Ricard ont dénoncé comme usurpation de leur marque, déposée en 1993, qui bénéficie d'une licence de commercialisation dans plus de 120 pays.

En 2011, Bacardi avait tenté en Espagne de contrôler la distribution de Havana Club mais elle a également perdu la dispute de propriété intellectuelle.

Durant ces deux décennies de litige, Cuba a porté plainte devant l' *Organe de règlement des différends* de l'Organisation Mondiale du Commerce à Genève avec l'appui d'un groupe de pays qui accusaient Cuba de permettre l'usurpation de marques sur leur territoire.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/81492-havana-club-gagne-le-litige-a-bacardi>



Radio Habana Cuba